



COMMUNE  
DE  
**BURNHAUPT-LE-HAUT**

68520

-----

Téléphone 03 89 48 70 58

Fax 03 89 62 70 75

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 MARS 2023**

CONVOCATION DU 28 FEVRIER 2023

**Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER-WALTZ – Maire**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30

**Sont présents : 13**

Monsieur Marc BOHRER - 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint

Madame Régine GIRARDI - 4<sup>ème</sup> Adjointe

**Les Conseillers :**

Madame Elisabeth GHIRINGHELLI, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN,  
Monsieur Didier GAUTHERAT, Monsieur Thierry ZIEGLER,  
Madame Mély CHRAPA, Madame Aurélie HOUGLET,  
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Madame Clarisse BITSCH,  
Monsieur Philippe SCHOEN

**Absents non excusés non représentés : 0**

\*\*\*

**Absents excusés représentés : 6**

Alain SUISSA a donné procuration à Marc BOHRER ;

Isabelle ANASTASI a donné procuration à Elisabeth GHIRINGHELLI ;

Laetitia NINI a donné procuration à Régine GIRARDI ;

Gaëtan GEWISS a donné procuration à Thierry ZIEGLER ;

Cyril SCHINDLER a donné procuration à Joseph SCHNOEBELEN ;

Audrey FINCK a donné procuration à Aurélie HOUGLET

---

Secrétaire de séance : Mme Aurélie HOUGLET, assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2022

1. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
2. Enfouissement des réseaux secs sur un tronçon de la rue Binnen en 2024 : demande d'aide au Territoire d'énergie Alsace
3. Terrain d'honneur de football : demandes de subventions pour la mise en place d'un arrosage automatique et l'acquisition d'abris de touche
4. Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC
5. Chasse communale « lot 1 Doller » : avis sur la proposition de renouvellement du garde-chasse
6. Subventions
7. Divers

En amont de la séance : intervention de Monsieur Joseph HOLOCHER - information sur le fonctionnement et le rôle de l'Association foncière de Burnhaupt-le-Haut, échanges avec l'assemblée.

La séance est ouverte à 20H35.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne Madame Aurélie HOUGLET secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

### **OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la commune ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent de gestion administrative relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 31 heures 00 minutes (soit 31/35<sup>èmes</sup>) ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste permanent d'agent polyvalent de gestion administrative à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 31 heures 00 minutes (soit 31/35<sup>èmes</sup>).

Madame le Maire est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Madame le Maire précise que la création de ce poste est liée à une réduction de la durée hebdomadaire de service d'un poste occupé actuellement au sein du service administratif à temps complet.

Monsieur Thierry ZIEGLER demande si ce changement n'affectera pas négativement le fonctionnement du service administratif.

Madame le Maire répond que la charge de travail pourra être absorbée.

## **ARTICLE 2**

### **OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS SUR UN TRONÇON DE LA RUE BINNEN EN 2024 : DEMANDE D'AIDE AU TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE**

Monsieur Marc BOHRER rappelle que le projet de rénovation énergétique du foyer Martin Studer sera complété par des aménagements extérieurs dans un second temps. Ils comprendront l'enfouissement des réseaux secs sur un tronçon de la rue Binnen (depuis le foyer jusqu'au débouché avec la rue Principale), ainsi qu'une rénovation de l'éclairage public.

ENEDIS participe financièrement, à hauteur de 40%, aux projets d'intégration des ouvrages dans l'environnement, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité sur la base d'une enveloppe de crédits mise à disposition du Territoire d'énergie Alsace.

Le chiffrage sommaire établi pour ces travaux sur un tronçon de la rue Binnen est le suivant (valeur décembre 2022) :

- dépose des réseaux aériens basse tension : 8 150 € HT ;
- construction des réseaux souterrains et aériens basse tension : 33 500 € HT ;
- branchements souterrains sur le domaine public : 6 100 € HT ;
- branchements souterrains et aériens dans le domaine privé et reprises intérieures : 10 100 € HT ;

Soit un total estimatif de 57 850 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les travaux précités et le chiffrage établi par le Territoire d'énergie Alsace pour un montant estimatif de 57 850 € HT ;
- autorise Madame le Maire à solliciter une aide du Territoire d'énergie Alsace au titre de l'article 8 du contrat de concession, ainsi qu'une participation financière pour la modernisation de l'éclairage public sur ce tronçon de la rue Binnen, et à signer tous documents y afférent.

## ARTICLE 3

### **OBJET : TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE ET L'ACQUISITION D'ABRIS DE TOUCHE**

Monsieur Marc BOHRER présente le projet de mise en place d'un système d'arrosage automatique pour le stade de football municipal, avec technique de sous-solage pour préserver le terrain ; les objectifs poursuivis sont d'améliorer la qualité de la pelouse et d'optimiser la gestion de la ressource en eau. Par ailleurs, il est nécessaire de faire l'acquisition d'abris de touche pour protéger les officiels et les joueurs.

Vu l'exposé de Monsieur Marc BOHRER ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les projets de mise en place d'un système d'arrosage automatique et l'acquisition d'abris de touche pour le terrain d'honneur de football pour des montants respectivement de 23 583 € HT et de 7 933 € HT ;
- autorise Madame le Maire à solliciter des subventions pour ces deux projets au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ;
- valide les plans de financement prévisionnels suivants :

#### **1. Mise en place d'un système d'arrosage intégré :**

##### **Dépenses :**

Devis « EST-ARRO » 23 583 € HT

**Total dépenses : 23 583 € HT**

##### **Recettes :**

Aide escomptée FAFA : 11 791 €

Autofinancement : 11 792 €

**Total recettes : 23 583 €**

#### **2. Acquisition d'abris de touche :**

##### **Dépenses :**

Devis « CSE » 7 933 € HT

**Total dépenses : 7 933 € HT**

##### **Recettes :**

Aide escomptée FAFA : 3 966 €

Autofinancement : 3 967 €

**Total recettes : 7 933 €**

Madame le Maire ajoute qu'il va également être procédé à un retraçage des lignes de marquage du terrain, afin de respecter les distances réglementaires imposées par la classification du stade.

Monsieur Didier GAUTHERAT demande si la mise en place de ce système d'arrosage automatique ne va pas entraîner une surconsommation d'eau.

Monsieur Marc BOHRER répond qu'il permettra au contraire d'optimiser l'utilisation de cette ressource.

## ARTICLE 4

### **OBJET : RENOUELEMENT D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC**

Monsieur Jean-Michel CLOG expose l'intérêt pour la commune de procéder au renouvellement de la certification forestière PEFC qui arrive à échéance le 31 mars 2023 :

- valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- participer à une démarche de filière en permettant aux entreprises locales d'être plus compétitives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune possède ;
- de s'engager à communiquer le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci ;
- de respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter par toute personne intervenant dans la forêt ;
- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles portent l'engagement pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le choix de poursuivre cet engagement ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est sera possible ;
- d'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et d'autoriser à titre confidentiel la consultation de tous les documents conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur ;
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est ;
- d'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et de fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune ;

- de désigner Madame le Maire pour accomplir les formalités utiles et signer tous les documents nécessaires à cet engagement.

L'assemblée prend acte que la surface de forêt soumise est de 348,20 hectares, soit un coût de 246,33 € sur l'ensemble de la période pour ce renouvellement de certification.

## **ARTICLE 5**

### **OBJET : CHASSE COMMUNALE « LOT 1 DOLLER » : AVIS SUR LA PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU GARDE-CHASSE**

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Michel CLOG ;

Vu le Cahier des charges type des chasses communales pour la période de location 2015-2024 ;

Vu les pièces administratives fournies par Monsieur Jean-Roch ROBINE, locataire du lot de chasse n°1, pour la proposition de reconduction de Monsieur Gilbert ROBINE en tant que garde-chasse sur le lot n°1 « Doller » ;

Vu l'avis favorable de la Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable quant à la reconduction de Monsieur Gilbert ROBINE domicilié 7a rue Auguste Wicky - 68100 MULHOUSE, en tant que garde-chasse sur le lot n°1 « Doller ».

## **ARTICLE 6**

### **OBJET : SUBVENTIONS**

Vu l'exposé de Madame Régine GIRARDI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

- à l'unanimité, 1 050 € à l'école de musique « Les mélodies de la Doll'air » au titre de la subvention de fonctionnement 2023 pour les 15 élèves habitant à Burnhaupt-le-Haut (70 € par élève), ainsi que 1 000 € au titre d'une participation financière pour l'acquisition de 2 nouveaux saxophones et de polos floqués ;
- avec 17 votes favorables et 3 abstentions (Monsieur Didier GAUTHERAT et Madame Aurélie HOUGLET qui dispose d'une procuration), 800 € à l'Office des sports et de la culture de Burnhaupt-le-Haut pour l'atelier théâtre, action culturelle rassemblant 17 jeunes de 10 à 14 ans, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace du même montant étant conditionnée à une subvention au moins équivalente de la commune.

## DIVERS

### **Travaux RD1066**

Madame le Maire annonce que la Route Départementale (RD) 1066 va faire l'objet de travaux importants qui vont démarrer à la mi-mars 2023 pour une durée de 8 mois :

- création d'un mur anti-bruit au niveau de la commune de Lutterbach ;
- réalisation d'un réseau d'assainissement pour protéger le périmètre de captage de la basse Doller ;
- amélioration du niveau de sécurité en créant des bandes d'arrêt d'urgence.

Une réunion de travail a été provoquée en mairie de Burnhaupt-le-Haut, en présence du Maire de Burnhaupt-le-Bas et avec des représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), les communes de Burnhaupt-le-Haut et de Burnhaupt-le-Bas étant principalement impactées par l'itinéraire conseillé qui va être mis en place via la RD83 puis l'A36.

La CEA préconisait que le tourne-à-gauche au niveau de l'échangeur n°15 (direction Burnhaupt-le-Bas) soit fermé. Craignant un afflux conséquent de véhicules dans les deux Burnhaupt, il a été demandé à la CEA de le maintenir ouvert, ce qui sera réalisé à titre expérimental. Des points de comptage ont d'ores et déjà été installés, afin de pouvoir quantifier l'impact de la hausse de la circulation liée à ces travaux dans les deux villages.

### **Renouvellement des membres du Comité Directeur de l'Association foncière en 2023**

Madame le Maire annonce que le renouvellement des membres du Comité Directeur de l'Association foncière est prévu cet automne. Le conseil municipal sera amené à désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants. Un membre actuel a déjà fait part de sa décision de ne pas se réengager pour une nouvelle période de 6 ans, il conviendra donc de le remplacer.

### **Accueil petite enfance et périscolaire**

Madame Mély CHRAPA souhaite connaître l'avancée du dossier relatif à la problématique de la réorganisation de la compétence intercommunale enfance et périscolaire.

Madame le Maire annonce avoir procédé à la visite des locaux destinés à l'accueil de la petite enfance et au périscolaire, avec Madame Estelle SION, Directrice Enfance Jeunesse Education de la Communauté de communes. Cette dernière a également été destinataire d'un projet de convention du collège pour étudier les possibilités d'accueil des enfants du périscolaire à la cantine.

Madame Mély CHRAPA annonce que les parents ayant procédé à une demande d'inscription de leurs enfants n'ont pas encore eu de réponse.

Monsieur Philippe SCHOEN précise que cette situation est liée à la période de transition, mais qu'il est normal que les parents soient à minima destinataires d'un accusé de réception. La demande sera transmise à la Communauté de communes.

Madame Mély CHRAPA évoque aussi la perte de créneaux au complexe sportif intercommunal qui sont consacrés au « baby hand » le samedi matin. Les rattrapages pendant les vacances ne permettent pas à tous les enfants d'en bénéficier s'ils sont absents pendant ces périodes.

Elle regrette cette situation pour les enfants en bas âge, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'offres sur le territoire pour la pratique du sport, à part baby hand et baby gym.

Monsieur Philippe SCHOEN annonce qu'il fera part de cette situation à sa collègue Madame Claire FREITAG, Vice-présidente en charge de la vie associative, de la culture, de l'éducation et du sport au sein de la Communauté de communes.

### **Espace de stockage supplémentaire pour les majorettes**

Monsieur Didier GAUTHERAT relaye une demande des majorettes pour la mise à disposition d'une armoire supplémentaire de stockage.

Madame le Maire répond que leur demande avait bien été réceptionnée, que les espaces de stockage qui étaient disponibles sont déjà utilisés, et qu'une réponse leur avait à priori déjà été adressée ; contact sera néanmoins repris avec les majorettes à ce sujet.

### **Journée citoyenne**

Madame Régine GIRARDI rappelle que l'édition de la 6ème journée citoyenne aura lieu le samedi 13 mai à partir de 8h00. Les conseillers municipaux seront invités prochainement à procéder à la distribution d'un flyer.

La séance est levée à 21H32

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 7 mars 2023

Le Maire,  
Véronique SENGLER-WALTZ

Le Secrétaire de séance,  
Aurélie HOUGLET